



## PROCES - VERBAL

de la séance du Conseil communal de Renens  
du jeudi 22 mai 2003, à 20H15  
à la Salle de Spectacles

3<sup>ème</sup> séance 2003

## Séance du jeudi 22 mai 2003

### Présidence de M. Gilbert Nicolas, président

Je vous souhaite la bienvenue à cette troisième séance du Conseil communal.

J'adresse également un cordial salut à Madame la Syndique et aux membres de la Municipalité, à notre huissier, M. Jimmy Bornand, aux représentants de la presse ainsi qu'au public qui nous font le plaisir de suivre nos débats, ici ou par l'intermédiaire de la télévision régionale.

Conformément à l'art. 62 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

**61** conseillères et conseillers répondent à l'appel.

**62**, dès 21h00, arrivée de M. V. Keller, retenu pour des raisons professionnelles.

Sont excusé(e)s :

Mmes Nadine Cherpit  
Betty Forestier  
Tinetta Maystre  
Suzanne Sisto-Zoller

MM. Pierre Borloz  
François Delaquis  
David Divorne  
Eric Flaction Rouvière  
Roger Gumy  
Pascal Montemari  
Claude Regenass  
Pascal Ruschetta

Sont absent(e)s :

Mme Roselyne Ruchet

MM. Pierre Boss  
Alexandre Goedecke  
Michel Grenacher  
Jacques Studer  
Pierre Trenz

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**M. le Président** déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour sera donc suivi tel que présenté.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2003.
2. Démissions - Assermentations.
3. Communications de la Présidence.
4. Communications éventuelles de la Municipalité.

5. Communications éventuelles de la Commission des finances.
6. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
7. Préavis No 22 :  
Modification de la concession pour l'alimentation en eau potable de la Commune de Renens distribuée par le Service des eaux de la Commune de Lausanne.  
M. Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur.
8. Préavis No 23 :  
Admission de 9 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.  
Dépôt du préavis - discussion préalable.
9. Préavis No 24 :  
Reconstruction du collecteur intercommunal E.U. à Chavannes-près-Renens, au lieu-dit "La Mouline".  
Dépôt du préavis - discussion préalable.
10. Préavis No 25 :  
Aménagement et location de surfaces à usage scolaire dans l'immeuble "C4"  
- En Plan Léman.  
Dépôt du préavis - discussion préalable.
11. Propositions individuelles et divers.

-----

## **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2003**

**M. le Président** ouvre la discussion sur ce procès-verbal. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Soumis à l'approbation de l'assemblée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**M. le Président** remercie Madame la Secrétaire pour son travail.

## **2. Démissions - Assermentations**

En date du 25 mars écoulé, le Bureau du Conseil communal a reçu la lettre de démission de Monsieur le conseiller communal Henri Delapierre (soc.) :

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Après avoir siégé au sein de votre assemblée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1969, avec une interruption de deux ans, à cheval sur deux législatures, le temps est venu pour moi de fermer le livre de la politique active.

En effet, comme vous l'aurez constaté, il ne m'est plus possible pour des raisons professionnelles, mon horaire de travail étant incompatible avec des activités en soirée, d'assumer mon mandat de conseiller communal et de participer aux séances du Conseil communal ou de commissions.

Aux cours de mes nombreuses années passées au service des affaires publiques, j'ai découvert et appris beaucoup de choses, j'ai pu apprécier le contact et la franchise de mes collègues, amis ou adversaires politiques, avec les diverses majorités que j'ai côtoyées ou subies, avec l'élection de la Municipalité et du Syndic par le Conseil communal, puis par les électeurs et électrices de Renens.

En faisant un bilan de mon passage au Conseil communal de Renens, j'ai la satisfaction d'avoir œuvré au développement de notre commune, avec la construction des collèges du Léman (1<sup>er</sup> préavis), du 24-Janvier, des Pépinières, du Simplon et l'agrandissement de Verdeaux, ainsi que la réalisation de plusieurs salles de sports et du Centre intercommunal de Glace de Malley.

C'est en remerciant les électrices et électeurs pour la confiance qu'ils m'ont témoignée pendant ces nombreuses années que je souhaite bon vent et bonne route à notre commune, en formant mes vœux les meilleurs pour notre ville de Renens et ses autorités.

En conclusion, je vous demande de prendre acte de ma démission du Conseil communal et de la commission du feu, avec effet au 31 mars 2003 et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mes salutations distinguées.

**Signé : Henri Delapierre**

En date du 11 avril dernier, le Bureau du Conseil communal a reçu la lettre de démission de Monsieur le conseiller communal Philippe Jung (rad.):

*Monsieur le Président,*

*Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission à effet immédiat du Conseil communal de Renens.*

*En raison de ma nouvelle activité professionnelle qui débutera le 1<sup>er</sup> mai 2003, je n'aurai plus les disponibilités suffisantes pour pouvoir m'engager efficacement au sein du Conseil communal.*

*Je tiens à vous faire savoir que j'ai été très heureux d'avoir participé aux séances de la vie politique de notre commune, ce qui m'a permis de parfaire mes connaissances des processus décisionnels. J'ai beaucoup apprécié l'ambiance cordiale et je me suis réjoui de la qualité des débats, du suivi et de l'écoute des propositions des commissions.*

*A l'ensemble du Conseil communal et à ses instances dirigeantes, j'adresse tous mes meilleurs vœux pour une fructueuse législature dans un esprit démocratique et constructif pour Renens.*

*En vous remerciant de votre compréhension et de votre acceptation, je vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations les plus distinguées.*

**Signé : Philippe Jung**

En date du 12 avril 2003, le Bureau du Conseil communal a reçu la lettre de démission de Monsieur le conseiller communal Cédric Hostettler (soc.) :

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Par la présente, je vous communique mon changement de commune et de ce fait ma démission du Conseil communal de Renens.

Malgré mon absence à vos séances durant cette législature, j'ai toujours eu à cœur de suivre avec intérêt les débats de ce Conseil que ce soit par l'intermédiaire des préavis et des procès-verbaux reçus ou TVRL.

J'ai pu, grâce à votre Conseil, assister et participer à toutes les séances de la commission de gestion de l'ARASOL et constaté l'excellent travail effectué par les employé(e)s et la direction du Centre social régional que je vous encourage à soutenir.

Bien que Renens soit proche de la capitale vaudoise, mes intérêts professionnels m'ont poussé à me rapprocher de mon lieu de travail et c'est non sans regret que je quitte votre ville.

En vous souhaitant bon travail recevez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, mes meilleures salutations.

**Signé : Cédric Hostettler**

**M. le Président** remercie Messieurs Delapierre, Jung et Hostettler pour le travail accompli au sein du Conseil communal et leur souhaite bonne chance pour le futur.

**M. le Président** déclare, suite aux démissions enregistrées, que le bureau du Conseil - conformément aux articles 66, 67 et 82 de la LEDP que sont élus en remplacement de M. Henri Delapierre, Monsieur Radovan Bila, candidat de la liste complémentaire du groupe socialiste ; en remplacement de M. Philippe Jung, Madame Madeleine Doudin, candidate de la liste complémentaire du groupe radical; en remplacement de M. Cédric Hostettler, Monsieur François Delaquis, candidat de la liste complémentaire du groupe socialiste.

Il prie ensuite Monsieur Radovan Bila et Madame Madeleine Doudin respectivement candidat(e) viennent-ensuite des groupes socialiste et radical, de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite cette dernière, ainsi que le public, à se lever.

M. François Delaquis (soc.),excusé, sera assermenté lors de la séance du mois de juin.

**M. le Président** donne lecture de la formule du serment et prie le nouveau conseiller et la nouvelle conseillère de lever la main droite à l'appel de leur nom et de s'engager en répondant par "je le promets" :

#### **Lecture du serment**

**M. le Président** remercie **Monsieur Radovan Bila** (soc.) et **Madame Madeleine Doudin** (rad.) de leur engagement au service de la Commune et les prie de prendre place au sein de l'Assemblée.

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de Madame Nadine Cherpit, conseillère communale du groupe socialiste, datée du 21 mai 2003 :

Monsieur le Président,

Pour des motifs personnels, je ne suis plus à même d'assumer la charge de conseillère communale. Je me vois donc contrainte de vous adresser ma démission en qualité de conseillère communale et de membre de la commission scolaire, ceci avec effet immédiat.

En vous remerciant pour votre attention, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

**Signé : Nadine Cherpit**

**M. le Président** indique également qu'il a reçu, en date du 19 mai 2003, la démission de M. Jimmy Bornand, huissier de notre Conseil communal :

*Monsieur le Président,*

*Suite à ma demande de mise à la retraite, à la Commune de Renens pour le 1<sup>er</sup> octobre 2003, je vous envoie ma démission du poste d'huissier du Conseil communal pour le 30 juin 2003. Ceci non sans un pincement au cœur, car pendant ces années passées au sein du Conseil communal j'ai eu le plaisir de servir quelques Présidents, de connaître des conseillères et des conseillers, de nouer des relations et des amitiés que je garderai longtemps en souvenir.*

*Voilà, la vie continue, une page se tourne et : "vivent les voyages, plus de pénitence..., etc."*

*En vous priant d'en prendre bonne note, recevez Monsieur le Président, Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers, toutes mes amitiés et meilleures salutations.*

**Signé : Jimmy Bornand**

**M. le Président** : Je suis sûr que tous les membres, passés et actuels, de notre Conseil, ainsi que notre Municipalité, s'associent pour dire un GRAND MERCI à Jimmy Bornand pour tout le travail accompli en tant qu'Huissier de notre Conseil et aussi ami de chacun, toutes étiquettes politiques confondues.

Jimmy Bornand a su faire preuve de dévouement à chaque fois que nous en avons besoin, que ce soit lors de nos séances du Conseil ou à d'autres occasions, notamment lors des dépouillements aux diverses élections et votations; les subsistances solides ou liquides ont toujours été organisées avec soin, la préparation de la salle de spectacles, théâtre de nos débats, impeccablement orchestrée.

Jimmy Bornand a su aussi être tolérant quant aux remarques qui ont pu lui être adressées, elles ne sont pas nombreuses, et les ajustements, améliorations souhaités sont tout naturellement venus à satisfaction de chacun.

Jimmy, tu l'as écrit : une page se tourne et l'avantage avec les pages c'est que l'on peut les tourner en avant et en arrière, il en est de même avec la pensée et à chaque fois que tu feras un retour sur le passé et que tu auras une pensée à notre égard, sache qu'il en sera de même pour nous; les bons souvenirs ne périssent jamais.

Jimmy, dans un premier temps car ta lettre de ce lundi m'a pris de court, je te souhaite, nous te souhaitons de tout cœur une longue et heureuse retraite avec Lucie. Que tes rêves et souhaits se réalisent et surtout nous te souhaitons une excellente santé afin de profiter, avec ta famille, tes amis et tes proches, de cette retraite bien méritée !

MERCI Jimmy.

**Applaudissement de l'assemblée.**

### **3. Communications de la Présidence**

**M. le Président** : Avant la communication des résultats, je voudrais rappeler à chaque électeur de notre Commune que, lors d'une votation (ou élection) la participation à la tenue d'un bureau, ainsi que celle au dépouillement du scrutin est un devoir de citoyen.

Madame la secrétaire et moi-même serions donc reconnaissants aux personnes convoquées de bien vouloir s'excuser et se faire remplacer en cas d'empêchement majeur. Merci de le faire suffisamment tôt afin d'éviter à celles et ceux qui accomplissent leur devoir de bonne grâce d'avoir à subir les désagréments dus à un manque de courtoisie.

➤ **Résultats des votations fédérales du 18 mai 2003 :**

• **Votations fédérales**

Electeurs inscrits : <b>7'046</b>	Cartes de vote reçues : <b>3'363</b>	Participation : <b>47,73 %</b>
-----------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------

**Objet No 1 : Armée XXI**

Bulletins rentrés :	3'351		
Bulletins blancs :	111	OUI :	2'492
Bulletins nuls :	19	NON :	729
Bulletins valables :	3'221		

**Objet No 2 : Protection de la population**

Bulletins rentrés :	3'354		
Bulletins blancs :	128	OUI :	2'722
Bulletins nuls :	17	NON :	487
Bulletins valables :	3'209		

**Objet No 3 : Protection de la population**

Bulletins rentrés :	3'355		
Bulletins blancs :	51	OUI :	1'971
Bulletins nuls :	14	NON :	1'319
Bulletins valables :	3'290		

**Objet No 4 : Dimanches sans voitures**

Bulletins rentrés :	3'356		
Bulletins blancs :	27	OUI :	1'253
Bulletins nuls :	14	NON :	2'062
Bulletins valables :	3'315		

**Objet No 5 : Protection de la population**

Bulletins rentrés :	3'357		
Bulletins blancs :	56	OUI :	1'561
Bulletins nuls :	19	NON :	1'721
Bulletins valables :	3'282		

**Objet No 6 : Personnes handicapées**

Bulletins rentrés :	3'354		
Bulletins blancs :	82	OUI :	1'789
Bulletins nuls :	16	NON :	1'467
Bulletins valables :	3'256		

**Objet No 7 : Sortir du nucléaire**

Bulletins rentrés :	3'353		
Bulletins blancs :	55	OUI :	1'388
Bulletins nuls :	16	NON :	1'894
Bulletins valables :	3'282		

**Objet No 8 : Moratoire-plus**

Bulletins rentrés :	3'350		
Bulletins blancs :	89	OUI :	1'588
Bulletins nuls :	14	NON :	1'659
Bulletins valables :	3'247		

**Objet No 9 : Places d'apprentissage**

Bulletins rentrés :	3'354		
Bulletins blancs :	89	OUI :	1'618
Bulletins nuls :	18	NON :	1'629
Bulletins valables :	3'247		

• **Votation cantonale**

**Objet No 1 : Gymnase de la Broye**

Bulletins rentrés :	3'192		
Bulletins blancs :	53	OUI :	2'344
Bulletins nuls :	16	NON :	779
Bulletins valables :	3'123		



**M. le Président** : Les 13 et 14 avril, une équipe de citoyens a organisé pour ses concitoyens une Fête sur la place du Village afin de commémorer l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération et la date anniversaire du premier Grand Conseil qui eut lieu à cette occasion.

Le public, nombreux, a répondu présent et a participé à la fête avec enthousiasme et bonne humeur. Que les organisateurs et les personnes qui ont œuvré au bon déroulement de cette manifestation, les amis chanteurs et/ou musiciens qui ont animé la soirée du 14 avril, en soient ici vivement remerciés.

➤ Le bureau du Conseil a reçu, en date du 30 avril 2003, une pétition "**Un espace vert protégé pour nos enfants** ", émanant des "Locataires des immeubles Place de la Gare (pour adresse M. Gérard Ballaman, Place de la Gare 10C, 1020 Renens)

Mesdames, Messieurs,

Les locataires de la Place de la Gare soussignés ont le regret de constater que l'espace vert se trouvant à proximité de leurs habitations, réservé aux parents et aux jeux des enfants, n'est plus du tout respecté. En effet, depuis quelques mois, il faut déplorer des incidents pénibles à supporter :

- Des propriétaires de chiens, sans scrupule, conduisent leurs compagnons à travers l'espace vert se trouvant à proximité de nos habitations, sans le tenir en laisse.
- Les chiens en liberté urinent et déposent leurs crottes n'importe où.
- Les propriétaires de chiens ne ramassent pas les crottes et n'acceptent pas qu'on leur demande de la faire.
- Des individus sans gêne utilisent cet espace vert au lieu de se rendre aux WC publics. Nous avons relevé la présence d'excréments humains et de papier WC, à proximité immédiate des bancs public.
- Cet espace vert n'est que trop rarement nettoyé par les services de la voirie.
- Cet espace vert n'est pas interdit aux chiens, Aucun panneau ne le signale.
- Cet espace vert est insuffisamment équipé d'engins (balançoires, toboggans, etc...) compte tenu du nombre d'enfants résidant dans le quartier. Il doit être réservé aux jeux des enfants - à signaler (pas de football des grands dans cet espace - danger pour les petits).
- Un terrain adjacent à équiper pourrait être réservé au football des plus grands (voir avec les autorités de la commune de Chavannes-près-Renens).

- Les engins actuels sont placés trop près des immeubles et de façon inadaptée.
- Cet espace vert se trouvant près de la voie publique n'est pas clôturé. Les enfants s'élancent sur la chaussée au péril de leur vie.

Compte tenu de ce qui précède, les locataires des immeubles se trouvant à la Place de la Gare demandent que l'administration communale de Renens intervienne rapidement, afin de corriger cette situation. Ceci afin de préserver la santé et la vie de leurs enfants et afin que les relations de voisinage ne s'enveniment pas davantage.

**Nombre de signatures (listes annexées) : 105**

Conformément à l'article 56 du règlement de notre Conseil, la pétition est transmise à la Commission des pétitions pour étude et prise de position.

**M. le Président** informe du dépôt de :

- Interpellation de M. Paul Pettraux (rad.)
- Question de M. E. Roscigno (soc.) concernant la sécurité routière
- Questions de Mme M. Bandelier (soc.)

Ces objets seront traités en priorité au point No 11 de l'ordre du jour "Propositions individuelles et divers".

**M. le Président** donne également lecture de divers courriers :

- Notre télévision régionale, TVRL, par lettre du 16 mai nous informe de ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Une nouvelle "collision de dates" entre les séances des conseils de Prilly et de Renens de la semaine prochaine m'amène à prévoir les diffusions suivantes :

- Le Conseil communal de Renens du 22 mai sera diffusé le samedi 24 mai, à 15h30 et le vendredi 30 mai à 22h15 (sous réserve d'une actualité "chaude" liée au sommet du G8).
- Le Conseil communal de Prilly du 19 mai sera diffusé le vendredi 23 mai, à 22h15 et le samedi 31 mai à 15h30.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien prêter à la présente, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Signé : Jean-Pierre Pastori, Directeur**

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. G. Stöckli** (soc.) indique que **Monsieur François Delaquis** a pris la présidence du parti socialiste à Renens.

**M. M. Perreten**, conseiller municipal, indique - en complément d'information à la suite du dépôt de la pétition - qu'un préavis sera présenté en septembre prochain concernant certaines places publiques ou de jeux.

**M. le Président** indique qu'à la séance du 26 juin prochain, le conseil communal devra désigner deux délégués à l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

#### **4. Communications de la Municipalité**

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique, salue très cordialement l'assemblée. Elle prie de bien vouloir excuser M. Olivier Golaz, conseiller municipal.

**Mme M. Huguenin**, conseillère municipale : En l'absence de mon collègue Olivier Golaz, j'aimerais apporter une réponse à l'inquiétude de M. J.-J. Aegerter, inquiétude qui s'était exprimée lors de la dernière séance du Conseil communal à l'occasion de la discussion sur la réfection de la toiture du pavillon scolaire de Sous-Biondes.

Monsieur le conseiller communal Jean-Jacques Aegerter avait cru comprendre que des enfants confondaient le toit du pavillon scolaire avec la cour de récréation et jouaient sur le toit pendant la récréation et cette inquiétude avait été largement partagée par le "Journal de l'Ouest".

J'aimerais simplement dire que le corps enseignant de Sous-Biondes tient à démentir vivement que des élèves montent sur cette toiture pendant la récréation ; la récréation est surveillée et il n'y a aucun élève qui monte sur le toit !

Par contre, il se peut que des adolescents - ou grands enfants - jouant en dehors des heures d'école autour des bâtiments scolaires, pratiquent ce genre d'exercice !

#### **◆ Information :**

Les 2èmes Assises de l'Immigration, organisées par la Chambre cantonale consultative des Immigrés, se tiendront le vendredi 6 juin 2003 à la Salle de Spectacles de Renens.

Le thème en est la participation politique des étrangers, en particulier suite à l'obtention sur le plan communal des droits de vote et d'éligibilité. Le programme de cette journée commence à 09h00 - table ronde, ateliers divers l'après-midi - et elle est ouverte sur inscription. Les conseillères et conseillers peuvent s'adresser à moi à la fin de la séance du Conseil communal.

#### **M. R. Bovier**, conseiller municipal : Mandat d'étude parallèle en Bellevue

Pour répondre à diverses interrogations, il nous est apparu utile de définir la notion de mandat d'étude parallèle. Il s'agit d'un mandat d'étude confié à plusieurs mandataires en même temps. Il convient pour des consultations à participation restreinte et se déroule selon le règlement des concours, conformément à la norme SIA 142 - société des ingénieurs et architectes - sous réserve de quelques dérogations.

Ce mandat ne doit pas être obligatoirement anonyme ; au lieu d'un jury, c'est un collège d'experts qui siège. Tous les mandataires reçoivent la même indemnité ; le maître de l'ouvrage a la possibilité, après l'achèvement de l'étude parallèle, d'interrompre la procédure.

En date du 30 avril dernier, le collège d'experts s'est réuni pour désigner les 6 bureaux d'architectes appelés à présenter un projet. Parmi les 27 candidatures reçues, 5 professionnels de Renens ont fait acte de candidature.

Les examinateurs ont, dans un premier temps, retenu à l'unanimité 16 candidats, dont deux de Renens, qui ont tous répondu de manière satisfaisante aux critères de sélection. Au second tour, le collège d'experts a encore écarté 6 bureaux. Les 10 derniers ont été départagés au vote.

Voici les 6 candidatures retenues :

- ✓ M + B Zurbuchen Henz, chemin de Maillefer 19, à Lausanne
- ✓ Aeby & Perneger, rue de Carouge 116, à Genève
- ✓ Archanbault & Nemeč architectes, rue Alexandre Gavard 16, à Carouge (GE)
- ✓ Tribu'architecture Sàrl, rue du Petit-Chêne 19bis, à Lausanne
- ✓ :mlzd Architekten, Dammweg, à Bienne
- ✓ Atelier Cube SA, rue du Petit-Chêne 19bis, à Lausanne

Désormais les dés sont jetés et les concurrents doivent rendre leur projet sous forme de plans et maquettes pour le 15 août 2003.

Le collège d'experts se réunira le 18 décembre 2003 pour rendre son verdict. Le Conseil communal sera tenu au courant de la suite des événements.

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : Pour les utilisateurs du site Internet

[www.renens-informis.ch](http://www.renens-informis.ch),

vous l'aurez sans doute remarqué, nous avons amélioré son contenu et modifié son look. N'hésitez donc pas à le visiter régulièrement.

Afin de connaître votre avis sur ce produit et sur son contenu, nous vous enverrons prochainement, à votre adresse E-mail, un petit questionnaire que vous voudrez bien compléter et nous retourner, s.v.p.

Pour celles et ceux qui n'ont pas encore accès à ce site, vous pouvez solliciter une identification et un mot de passe à l'adresse E-mail [adm.generale@renens.ch](mailto:adm.generale@renens.ch).

Par ailleurs, vous avez reçu dernièrement une mise à jour des feuilles du classeur jaune en votre possession et si vous constatez des erreurs, des manquements ou autres, nous vous prions de bien vouloir les signaler à l'adresse E-mail [adm.generale@renens.ch](mailto:adm.generale@renens.ch) ou au tél. : 021/632'71'02.

**M. le Président** ouvre la discussion sur les communications municipales.

**Mme V. Berseth-Hadeg** (F.r.) intervient suite à la réponse municipale à son interpellation concernant le service d'inspection intercommunal du travail et des chantiers :

Je vous remercie de m'avoir répondu aussi rapidement. Je lis dans la réponse - à la page 2 :

- Que par délégation du service du travail cantonal, ce service contrôle l'application de la loi sur le travail dans les entreprises.
- Que le service est tenu de faire appliquer le règlement du 22 mars 89, de prévention des accidents dus aux chantiers.
- Que le service veille à la sécurité et aux biens des voisins, des tiers ou de l'ensemble de la collectivité.

Probablement que dans l'ensemble tout se passe bien, mais dans le cas du chantier de la rue du Lac, cela n'a pas été le cas. Les voisins constatent que le chantier est dangereux pour eux-mêmes et pour les ouvriers du chantier. Des téléphones ont été faits à deux conseillers municipaux, à la juge de Paix pour un constat d'urgence, accordé 6 semaines après la demande. Le service de contrôle des chantiers a été contacté par téléphone et par lettre. Le responsable a contacté l'ingénieur du chantier. Devinez sa réponse ! Un inspecteur de la SUVA s'est également rendu sur le chantier.

Malheureusement, quelques semaines plus tard, un accident est survenu, la bétonnière a failli arracher la main d'un ouvrier.

En conclusion, je trouve que ce service et d'autres instances ne sont pas très efficaces, surtout quand des voisins téléphonent, ceux-ci sont considérés comme des personnes négligeables.

Je suggère que puisque des réunions préliminaires sont prévues dans le règlement du service des contrôles des chantiers avec les différents intervenants, on inclut également les voisins et surtout que l'on tienne compte de qu'ils pourraient apporter.

**M. le Président** clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

## **5. Communications éventuelles de la Commission des Finances**

**M. J.-M. Reymond**, président-rapporteur : Lors de sa dernière séance la commission des finances a examiné et pris position sur les préavis suivants :

**Préavis No 24** : Bien que ce préavis n'ait aucune incidence sur les finances de la commune, la commission a quand même examiné les incidences de celui-ci sur les comptes de l'entente intercommunale Mèbre-Sorge. Ces travaux devisé à Fr. 370'000.-- seront financés par un fonds de rénovation des ouvrages, qui est doté d'un montant de Fr. 1'296'739.95. Ce fonds est alimenté notamment par les taxes de raccordements E.U. des immeubles.

**Préavis No 25** : La commission accepte les incidences financières de ce préavis. Il est conforme au plan d'investissement et les charges d'exploitation y sont mentionnées. Cette opération, charges d'exploitation et coût émergera au budget pour un montant annuel de Fr. 112'920.- par année.

**M. le Président** clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

## **6. Communications éventuelles de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales**

**M. B. Saugy**, président-rapporteur, indique que lors de séance du 20 mai dernier :

- La CARIC souhaite que des membres participent à la commission du préavis 24, mais ne revendique pas de traiter ce préavis ;

- Le schéma directeur Ouest lausannois, ou mieux schéma directeur des Moraines : sur la base des rapports disponibles, la CARIC prend acte que :
  - la part des transports publics est de 11 % dans l'Ouest , y compris les Hautes Ecoles, alors qu'elle est de 17 % à Lausanne ;
  - l'effet structurant du TSOL n'est pas encore réalisé ;
  - la population desservie et non desservie par les transports publics au sens des cartes présentées récemment par les TL n'est pas calculée et hors d'améliorations des lignes existantes, il n'est pas fait état de solutions pour augmenter la part de la population desservie ;
  - La demande et les objectifs auxquels répondent les propositions techniques n'apparaissent pas clairement ;
  - alors que les prévisions de trafic portent sur 2020 voire 2100 pour la bretelle au nord de Morges ! Il n'est pas fait mention d'évolutions structurelles (fermeture d'usine avec logements de proximité) ou technologiques, ni de ce qu'il faudrait espérer pour améliorer la situation.
  
- La CARIC a décidé de se retrouver le 5 juin prochain au CTC pour consulter les plans.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique, suggère à la CARIC qu'elle participe à la consultation du "schéma directeur" en lui faisant parvenir des éventuelles propositions ou remarques.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

## 7. **Préavis No 22 :**

### **Modification de la concession pour l'alimentation en eau potable de la Commune de Renens distribuée par le Service des eaux de la Commune de Lausanne.**

**M. J.-P. Leyvraz, président-rapporteur**

**M. J.-P. Leyvraz (F.r.)**, président rapporteur, donne lecture du rapport de la commission d'étude du préavis No 22 :

Les commissaires chargés de l'étude de ce préavis se sont réunis le 3 avril dernier dans la salle de conférence du CTC. Tous les commissaires étaient présents, à savoir Mesdames Eva GLOOR et Antoinette SCHAFFNER, ainsi que Messieurs Jean-François CLEMENT, Hubert DESBOEUF, Alexandre GOEDECKE, Vincent KELLER, Bernard SAUGY, Raymond VINCENT, Christian WIDMER et Jean-Pierre LEYVRAZ, président-rapporteur. La commission a été accueillie par Messieurs Michel PERRETEN, Municipal de Travaux-Voirie-Espaces Verts, Michel BUFFAT, Chef de service des Travaux et Henri BURNIER, Chef de service à eauservice, le service des eaux de la ville de Lausanne. Nous remercions ces personnes d'avoir répondu à toutes nos questions de façon très aimable et très complète.

Jusque vers 1960 environ, Renens, qui comptait alors dans les 10'000 habitants, pouvait couvrir le gros de ses besoins en eau par son propre réseau, alimenté par les sources de Prévondavaux sur les communes de la Chaux et de Chevilly. Mais à partir de ce moment, la croissance démographique et industrielle obligea notre Commune à acheter toujours plus d'eau à Lausanne, si bien qu'en 1969 Renens vendit son réseau au Service des eaux de sa

voisine et signa une concession selon laquelle Lausanne s'occupait de l'approvisionnement des Renanais aux mêmes conditions que pour les Lausannois.

En 1991, la Commune de Lausanne décida de changer dans son règlement la façon de calculer la taxe de raccordement des bâtiments et proposa aux diverses communes qu'elle desservait d'apporter la même modification dans leur concession. 4 Municipalités, celles de Chavannes, Crissier, Ecublens et Renens, décidèrent de ne pas signer cette nouvelle concession. Après de longs pourparlers, on arriva finalement à une solution jugée satisfaisante par ces Municipalités, car elle apportait sur d'autres points des modifications intéressantes. C'est sur cette solution que nous avons à voter ce soir.

Les principales nouveautés de cette concession par rapport à celle en cours sont au nombre de 4 : d'une part la modification déjà mentionnée de la taxe de raccordement, d'autre part 3 avantages obtenus suite aux négociations avec Lausanne. Ces 4 points sont présentés ci-dessous.

**Première nouveauté:** le calcul de la taxe de raccordement. Il s'agit de cette taxe qu'on paie au moment de la construction. Dans l'ancienne concession, elle était calculée d'après la valeur ECA des bâtiments. Dans la nouvelle, elle est basée sur le débit maximum d'eau que le bâtiment pourrait utiliser dans des conditions extrêmes, ce qui est bien le but d'une taxe devant financer le dimensionnement du réseau d'eau. En effet les 2 critères de calcul sont :

- premièrement le nombre d'unités de raccordement (UR), autrement dit le nombre de décilitres par seconde qu'on consommerait en ouvrant tout grands tous les robinets du bâtiment à la fois ; une UR correspond en gros à un robinet de lavabo ;
- deuxièmement le volume SIA du bâtiment, qui donne une idée de la quantité d'eau qui serait nécessaire pour l'éteindre en cas d'incendie.

Les taux sur ces 2 critères devaient être fixés de façon à rapporter globalement la même somme avec la nouvelle taxe qu'avec l'ancienne. Ils sont actuellement de 80 francs par UR et 1 franc 50 par m<sup>3</sup> SIA. Si par la suite on agrandit la robinetterie ou le volume d'un bâtiment, le propriétaire doit payer un supplément de taxe et les taux pour les nouveaux robinets et les nouveaux volumes sont les mêmes. Le Conseil d'Etat autoriserait des hausses selon les besoins jusqu'à un plafond de 100 francs par UR et 2 francs par m<sup>3</sup> SIA.

**Deuxième nouveauté :** l'extension du tarif maraîcher aux terrains de sport et aux piscines. Les maraîchers bénéficiaient déjà d'un tarif de faveur pour l'eau consommée (actuellement 1 franc 30 le mètre cube au lieu de 1 franc 90). La nouvelle concession applique ce tarif de faveur aux terrains de sport et aux piscines à condition qu'on puisse leur couper l'alimentation en eau aux heures de grande consommation.

**Troisième nouveauté :** la reprise des hydrants par Lausanne. Renens n'aura plus à se préoccuper d'entretenir ses hydrants. C'est Lausanne qui s'en occupera. Renens reste responsable de l'accès à ces bornes ; il ne faut pas qu'à l'heure fatidique elles soient inaccessibles aux pompiers parce que cachées dans une haie ou coincées derrière des véhicules en parcage.

**Quatrième nouveauté :** la consultation des partenaires de Lausanne. Avant de changer le prix de l'eau ou le montant de la taxe de raccordement, Lausanne consultera une délégation de 7 membres de la Commission intercommunale des Services industriels représentant ses communes partenaires. C'est toutefois Lausanne qui décidera en fin de compte.

Comme l'eau est un sujet qui ne laisse pas indifférent, nous avons eu de longues et intéressantes discussions qu'il n'est pas possible de relater complètement ici. Sans être exhaustifs, notons juste quelques informations intéressantes que nous avons reçues.

- La facture d'eau que reçoivent les propriétaires est en fait de 2,70 f/m<sup>3</sup>. En effet, aux 1,90 f/m<sup>3</sup> pour payer l'eau potable et le réseau d'alimentation s'ajoutent 0,80 f/m<sup>3</sup> pour financer l'épuration (les collecteurs et la Step).

- La consommation d'eau par habitant est en baisse. En effet des industriels se sont mis, vu la hausse des tarifs, à économiser l'eau en utilisant celle-ci en circuit fermé. Quant aux ménages, la généralisation du lave-vaisselle a diminué les besoins pour cette tâche.
- L'idée de faire un second réseau pour les usages maraîchers et industriels afin de ne pas gaspiller l'eau potable pour ces tâches n'est pas à l'ordre du jour. En effet, ce qui coûte très cher, ce sont les canalisations, pas l'eau.
- Au point de vue des germes, l'eau potable lausannoise obéit à des normes plus sévères que les eaux minérales en bouteille.

Ce préavis a suscité un grand nombre de remarques et de questions de la part des commissaires, notamment les suivantes.

- Pour protéger l'environnement, et notamment la Venoge, ne devrait-on pas puiser plus d'eau dans le lac et moins dans les sources ? Cette opinion suscite de la discussion, vu qu'il faut plus d'énergie pour monter l'eau du lac que pour la descendre des sources.
- Renens devrait mieux connaître la valeur de son patrimoine. Quand on a vendu notre réseau d'eau à Lausanne, est-ce qu'on connaissait la valeur de ce qu'on vendait ?
- Dans ces opérations d'achat d'eau liées au financement de l'épuration, il faudrait éviter de payer des sommes de TVA en trop, par exemple en pratiquant un accord de groupe.
- Il est gênant que dans ce système une commune, Lausanne, prenne toutes les décisions pour les autres qu'elle se contente de consulter. Cependant on voit mal une solution de rechange. La gestion est efficace et les décisions sont rapides ; rien à voir avec certaines associations intercommunales. Si l'on voulait vraiment régler ce problème de déficit démocratique, il faudrait mieux faire coïncider le découpage politique avec celui de la distribution d'eau, autrement dit se regrouper dans une plus grande commune.
- Il serait souhaitable que les conseillers communaux aient accès aux comptes d'eauservice.
- Le fait que les bénéfices d'exercices aillent à la seule Commune de Lausanne inquiète certains commissaires qui craignent qu'elle monte nos tarifs pour améliorer ses finances. D'autres sont rassurés par l'article 53 de la concession qui garantit aux Renonais les mêmes conditions qu'aux Lausannois. Ainsi, si Lausanne voulait monter exagérément ses tarifs, ses habitants sauraient se défendre ... et nous défendre par la même occasion.

En fin de compte, c'est par 9 voix pour et une abstention que les commissaires vous proposent d'adopter les conclusions de ce préavis.

**M. le Président** ouvre la discussion ; la parole n'étant pas demandée, il prie **le président-rapporteur** du préavis de donner lectures des conclusions municipales :

#### CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No 22 de la Municipalité du 17 mars 2003,  
Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

D'autoriser la Municipalité à signer la concession pour l'alimentation en eau de boisson de la Commune de Renens.

**M. Le Président** soumet les conclusions municipales au vote de l'assemblée ; elles sont acceptées à l'unanimité et 1 abstention.

**8. Préavis No 23 :**  
**Admission de 9 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.**  
**Dépôt du préavis - discussion préalable.**

**M. le Président** nomme la commission de naturalisation pour l'étude de ce préavis, étant donné que la discussion préalable n'est pas demandée.

**9. Préavis No 24 :**  
**Reconstruction du collecteur intercommunal E.U. à Chavannes-près-Renens, au lieu-dit "La Mouline".**  
**Dépôt du préavis - discussion préalable.**

**M. le Président** nomme la commission d'étude, étant donné que la parole n'est pas demandée :

Du groupe socialiste	:	M. Jean-François Clément, <b>président-rapporteur</b> Mme Roser-Marie Prêtre M. Christophe Kocher
Du groupe Fourmi rouge	:	Mme Suzanne Sisto-Zoller M. Vincent Keller
Du groupe AeC	:	M. Pierre Boss
Du groupe radical	:	M. Paul Mettraux M. Alexandre Goedecke Mme Madeleine Doudin
Du groupe libéral	:	Mme Antoinette Schaffner

**10. Préavis No 22 :**  
**Aménagement et location de surfaces à usage scolaire dans l'immeuble "C4" - En Plan Léman.**  
**Dépôt du préavis - discussion préalable.**

**M. le Président** ouvre la discussion préalable.

**Mme N. Haas-Torriani (F.r.)** : Un préavis nous est soumis concernant l'aménagement de nouvelles classes enfantines et primaires. A ce propos, je me permets de vous faire un petit historique : il y 20 ans, les autorités de Renens mettaient au concours la construction d'un collège au Simplon. Un beau et grand projet était retenu, avec une salle de sports ! Hélas, par la suite, ce beau rêve fût classé dans un tiroir aux oubliettes !

Dix ans plus tard, au même endroit, nous étions bien obligés de construire un nouveau bâtiment scolaire. Mais il prit une toute autre allure, on nous soumettait une école en préfabriqué.

Tirant la leçon des problèmes rencontrés aux Pépinières, des conseillers communaux posèrent la question : pourquoi ne pas construire en dur ? cela coûterait-il beaucoup plus cher ? Non, répond l'architecte, mais ce n'est pas cela qu'on m'a demandé ! Alors rebelotte, on sort un nouveau projet.

Dans le même temps, des conseillères et conseillers communaux demandent s'il ne serait pas opportun de rajouter quelques classes et de prévoir une cantine scolaire dans cet établissement.

La Direction des écoles nous jure que le collège prévu correspond à la fois aux besoins du moment et même à plus long terme !

Il y a maintenant huit ans que le Collège du Simplon a été inauguré et je dois constater que pour certains le long terme ne dépasse pas les 10 ans !

Pour ma part, cette manière de faire correspond à une politique de petits pas qui finissent par nous coûter de gros sous !

Etant donné que la parole n'est plus demandée, **M. le Président** nomme la commission d'étude :

Du groupe radical	:	M. Jacques Berthoud, <b>président-rapporteur</b> M. Christian Widmer Mme Rosana Joliat
Du groupe Fourmi rouge	:	Mme Arielle Bonzon M. Jean-Claude Blanchard
Du groupe socialiste	:	Mme Nathalie Kocher Mme Geneviève Finger M. Radovan Bila
Du groupe AeC	:	Mme Christine Sartoretti-Girardin
Du groupe libéral	:	M. Jean-Marc Dupuis

## **11. Propositions individuelles et divers.**

**M. P. Mettraux** (rad.) présente son interpellation : J'apprends que la Municipalité persiste dans son idée de mettre la circulation automobile à double sens sur l'avenue du 14-Avril, ceci malgré la situation financière difficile, pour ne pas dire davantage, de notre Commune.

Je ne vous redirai pas ce soir tout le mal que je pense de ce projet, devisé à plusieurs millions, alors que nous n'en avons pas le premier franc !

Toutefois, je vous rappelle que dans sa motivation, la Municipalité invoque sa volonté de redynamiser le Centre-ville.

Or, je vous signale, que les propriétés Wittwer et Lambelet, sises à la rue de l'Avenir 15 et 17, sont à vendre. Elles sont situées dans le dernier triangle d'or de notre Commune, entre la

rue de l'Avenir, l'Avenue du 14-Avril et la rue de la Savonnerie. La Commune est déjà propriétaire de plus de 60 % de cette zone.

Contactée à ce sujet par les propriétaires, la Municipalité de Renens a fait savoir qu'elle n'était pas intéressée, car elle n'avait pas les moyens d'acheter ces propriétés.

Si je comprends bien, nous avons les moyens de dépenser des millions pour la construction d'une route et des vastes ronds points, dans le but avoué de redonner vie à notre Centre ville. Mais, nous n'avons pas les moyens d'être partenaires dans la relance de ce même centre !

J'ai tout de même du mal à comprendre la politique de notre Municipalité. C'est pourquoi, je la remercie d'avance de bien vouloir m'apporter un peu plus de précisions quant à cette situation.

**M. R. Bovier**, conseiller municipal, indique qu'il répondra ultérieurement à cette interpellation.

**M. E. Roscigno** (soc.) : Lundi, en fin d'après-midi, sur la route de Cossonay, la hauteur du passage pour piétons qui se situe en face du restaurant "le Mont-Blanc", deux jeunes filles de 13 ans se sont retrouvées victimes d'un accident de la circulation, heureusement sans trop de gravité : pour l'une un pied cassé et pour l'autre un bras.

Ma question est : au vu de l'augmentation de la population au nord de la route de Cossonay, suite à la création de deux nouvelles zones de villas dans les quartiers "Sur-La-Croix/Mont-Robert" et pour la sécurité des piétons, serait-ce possible que notre Municipalité intervienne auprès du Voyer cantonal pour demander l'abaissement de la vitesse à 50km/heure sur cette route cantonale se trouvant en pleine localité ou tout au moins l'installation d'un feu à pousoir, qui sécuriserait l'endroit ?

**M. P. Petter**, conseiller municipal, indique qu'il répondra ultérieurement à cette intervention.

**Mme M. Bandelier** (soc.) : Question relative à l'utilisation de l'espace public par divers groupements :

Tout groupement ou association qui, pour se faire connaître ou écouler quelque marchandise souhaite s'installer sur un espace public – en particulier la place du Marché – doit en faire la demande aux autorités de police qui statuent sur la requête.

Cette procédure, simple et rapide, convient parfaitement dans les circonstances courantes. En revanche, début avril et durant quatre jours, c'est avec effarement que les passants, passé leur étonnement devant la superbe tente jaune qui illuminait toute la place, ont constaté que Renens "réchauffait un serpent dans son sein".

En effet, sous couvert d'offrir d'innocents massages à la population, une secte avait pris possession des lieux. Et quelle secte ! La citer lui ferait trop d'honneur ; aussi, ne déclinerai-je que trois aspects qui l'identifient :

- elle se réclame d'un philosophe au petit pied dénommé... Lafayette Ron Hubbard,
- elle est agnostique (ça arrive !),
- et surtout sa notoriété planétaire repose en priorité sur les innombrables procès dont elle fait l'objet, en particulier, et entre autres délits, pour escroquerie.

Octroyer à ces gens ne serait-ce que la place nécessaire pour poser un tabouret relève d'une scandaleuse inconscience. Aussi ne faut-il pas s'étonner du tollé qu'a soulevé leur présence au cœur de notre cité.

Je crois en conséquence me faire l'interprète de la majorité des conseillers présents, si ce n'est de leur unanimité, en clamant haut et fort qu'un tel raté ne doit en aucun cas se reproduire et en posant à la Municipalité les questions suivantes :

- suite aux événements décrits, a-t-elle pris les mesures nécessaires pour que ce type de couacs soit rendu impossible ? et lesquelles ?
- si elle ne l'a pas encore fait, qu'envisage-t-elle de poser comme garde-fous ?

**M. P. Petter**, conseiller municipal : La présence de scientologue, sous l'appellation "Ministres bénévoles", durant quelques jours sur la Place du marché du 28 avril au 2 mai, a été le fruit de circonstances particulières, qui ne se renouveleront pas. En effet, leur demande d'anticipation sur le domaine public correspondait, de prime à bord, à une requête émanant d'un simple étalagiste. Une autorisation a été délivrée par la police, au regard des dispositions légales en la matière, dès lors sans décision municipale formelle. La suite a cependant démontré que les prestations offertes par les exposants (massages sportifs et relaxants) couvraient en fin de compte des activités liées à la scientologie.

Différentes mesures ont été prises dès le premier jour de leur présence sur la Place du Marché, afin d'éviter des débordements ou des désagréments tels que la publicité et l'interpellation agressive de passants.

Pour ce faire, la publicité stockée sous la tente (prospectus - documents divers) a été contrôlée à deux reprises par l'inspecteur de la Police du commerce. Lors de ces opérations, aucun document visant au recrutement de "nouveaux fidèles" n'a été trouvé. Par ailleurs, une dizaine d'heures de surveillance, d'observation et de tests ont été planifiées. Deux membres en civil de la Direction de la Sécurité publique, dont le chef de service, ont "joué" les passants et aucun élément susceptible de troubler l'ordre, la tranquillité et la sécurité publique ou contraire aux mœurs n'a été relevé. Je puis également confirmer cette affirmation par une visite personnelle des lieux, lors de laquelle j'ai poliment refusé le massage qu'on me proposait ...

A noter encore qu'aucune plainte pour troubles à l'ordre, à la tranquillité et à la sécurité publique, voire pour interpellation agressive de passants, n'est parvenue au corps de police. Quelques appels téléphoniques et un seul courrier s'interrogeant sur l'opportunité d'accueillir des représentants de la scientologie en Ville de Renens sont parvenus à la Direction de la Sécurité Publique.

Enfin, malgré l'aspect émotionnel que suscite l'activité, voire même l'activisme, de ces ministres bénévoles, il convient de souligner que l'organisation dite de "l'Eglise de scientologie", tout comme les différentes branches qui la compose, est autorisée en Suisse.

Il n'en demeure pas moins que la semaine suivante, soit le 7 mai, la Municipalité s'est clairement opposée à ce que leur présence se poursuive à Renens, en invitant le propriétaire d'une surface commerciale à renoncer au bail qu'il avait conclu avec eux. Il convenait d'éviter que l'accueil réservé une première fois sur la Place du Marché ne se renouvelle, cette fois en parfaite connaissance de cause ! La presse en a d'ailleurs donné de larges échos !

A l'avenir, pour conclure et pour répondre à Madame la conseillère communale Mireille Bandelier, je vous informe que toute nouvelle demande d'anticipation sur le domaine public, relevant davantage d'un étalage de nourriture spirituelle que corporelle, fera l'objet d'une décision municipale. Je souhaite avoir ainsi répondu aux questions posées.

**Mme M. Bandelier** (soc.) remercie Monsieur le conseiller municipal Petter pour ses précieuses informations et espère qu'on ne les oubliera pas aussi vite qu'on a oublié les informations qui touchaient le collège du Simplon !

**M. J.-P. Leyvraz** (F.r.) : Mes questions font suite à mon intervention du 5 février dernier. On nous a maintes fois dit que le nouveau SIE est plus honnête que l'ancien. Pour en avoir le

cœur net, j'aimerais savoir si le conseil d'administration a su, oui ou non, se retenir de puiser dans la caisse pour alimenter la propagande des pro-nucléaires lors des dernières votations.

Dans le cas où il aurait succombé à la tentation, j'aurais 2 questions subsidiaires.

- 1) A combien peut-on chiffrer le vol occasionné aux consommateurs par ce détournement de fonds ?
- 2) Quels sont les membres du conseil d'administration qui ont refusé de marcher dans la combine ?

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique, rassure immédiatement Monsieur le conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz, j'avais pris contact avec M. Ayer juste avant que la campagne ne démarre et nous nous étions mis d'accord pour dire que le SIE ne se mêlerait pas de cette campagne. Il n'en a pas été question au Conseil d'Administration.

**M. J.-P. Leyvraz** (F.r.) prie Madame la Syndique de bien vouloir les en remercier de sa part !

**Mme C. Saugy** (AeC) souhaite remercier chaleureusement les services de M. Michel Peretten pour le bien qu'ils ont fait au garage de Pachoudaz - la toiture a été refaite, les chenaux ont été refaites - il a bel allure et je crois qu'il est très utile aux services de la voirie, ce n'était certainement pas totalement désintéressé, mais moi cela me ravi que l'on ait bouché le trou du toit et que l'on ait redonné vie à ce garage !

**Mme B. Joechel-Anhorn** (soc.) indique qu'un après-midi de réflexions et débats sur le G8 organisée par le parti socialiste vaudois, les œuvres d'entraide suisse, la déclaration de Berne et quelques autres organisations non subversives aura lieu le samedi 31 mai 2003, de 14h00 à 18h00, à la Salle des Vignerons de la Gare de Lausanne.

**M. J. Berthoud** (rad.) indique que **M. Roland Divorne** a été nommé président du parti radical.

**Mme R.-M. Prêtre** (soc.) développe son interpellation : Nous apprécions les efforts de nos autorités pour la campagne axée sur une sensibilisation à la propreté notamment à l'intention des propriétaires de chiens. Selon le journal communal, un courrier a été adressé à ces derniers.

Mais peut-on affirmer catégoriquement que tous les détenteurs de chien ont annoncé leur animal ou s'agit-il seulement de ceux, qui, soucieux d'observer la loi, ont bien voulu s'acquitter de cette obligation ? - Des contrôles sont-ils effectués régulièrement ?

Il convient de constater un changement de mœurs de notre société qui voit l'émergence d'un phénomène nouveau. Une partie des jeunes apparemment plutôt en marge de notre société montrent un engouement très marqué pour les animaux à quatre pattes de type molosse, particulièrement les pitbulls. Comme il semble que cela devienne un phénomène de mode qui prend assez d'ampleur, il conviendrait de se préoccuper sérieusement de la formation des jeunes propriétaires de chiens. Ont-ils conscience de la responsabilité qu'implique la détention d'un tel animal et sont-ils suffisamment instruits du comportement animalier ?

Comment nos Autorités ont-elle réagi ou vont-elles réagir ?

De quels outils, lois ou règlement disposent-elles pour contraindre tout détenteur d'animal à assurer un encadrement optimal afin de prévenir tout accident ?

Depuis ces cinq dernières années, qu'elle est l'évolution de la population canine au niveau communal et dans l'Ouest lausannois et serait-il possible de disposer de ces chiffres ?

Merci à la Municipalité de bien vouloir donner des réponses aux questions posées.

**M. P. Petter**, conseiller municipal, indique qu'il répondra plus précisément aux diverses questions lors de la prochaine séance du Conseil communal.

**M. le Président** clôt la discussion, car la parole n'est plus demandée.

Il remercie l'assemblée de son dévouement professionnel à la chose publique et lui souhaite une bonne fin de soirée.

**La séance est levée à 21H45.**

**Le Président :**

**La Secrétaire :**

**G. Nicolas**

**R. Joliat**